



**Conseil municipal | Séance du 27 juin 2019**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2019-06-27-13 | Personnel communal - Recrutement de vacataires**

**Sur le rapport de Madame Goyer Francine**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 21 juin 2019

L'An deux mille dix neuf, le 27 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moysse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Jérôme Gosselin donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézie, Madame Danièle Auzou donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Patrick Morisse donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Daniel Launay donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Antoine Scicluna donne pouvoir à Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Pascale Hubart donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Agnès Bonvalet.

**Etaient excusés :**

Madame Samia Lage.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Daniel Vézie

**Exposé des motifs :**

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents contractuels de droit public, lesquels sont régis par le décret n° 88-145 du 15 février 1945. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondants à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi.

Pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Pour répondre aux besoins des services de la collectivité il est proposé de procéder au recrutement de vacataires pour la période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019 conformément aux missions définies dans le tableau annexé.

*Le Conseil municipal*

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- La délibération du 18 octobre 2018 fixant les taux de vacation de la collectivité,
- La délibération du 13 décembre 2018 autorisant le recrutement de vacataires du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019,
- La délibération du 28 mars 2019 fixant les taux de vacation du Département des activités socioculturelles et festives et de la vie associative,

**Considérant :**

- Qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires,
- Qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base de taux de vacation.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents vacataires dans la limite des besoins et crédits alloués par services pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2019 au dans le tableau ci-joint.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/06/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20190627-lmc113219-DE-1-1

Vacation	Missions	Budget alloué pour les vacances réalisées du 01/07/2019 au 31/12/2019 (et du 01/07 au 31/08 pour les ateliers centre socioculturels)
agents d'accueil des bureaux de vote	Accueil des électeurs dans le bureau, assistance administrative et technique des membres du bureau (recherche d'électeurs, procuration, changement d'adresse...), aide à la résolution des problèmes si besoin avec l'appui du bureau centralisateur	
agents secrétaires des bureaux de vote	Mise en place du bureau, assistance administrative et technique du président lors de la constitution et de l'ouverture du bureau, accueil des électeurs, assistance technique au dépouillement, vérification des décomptes, rédaction et signature du procès-verbal, classement des documents de vote et accompagnement du président au bureau centralisateur pour remise et validation du procès-verbal	- €
agent réalisant la centralisation	Centralisation des résultats des élections	
agent recenseur	Tournée de reconnaissance	1 975,00 €
	Bordereaux Iris	
	Bulletins individuels	
	Feuille d'adresse non enquêtée	
	Feuilles de logement	
	Bordereaux d'avancement	
	Bordereaux commune	
	Dossier adresses collectives	
	Formation	
jury d'examen	Évalue et contrôle dans le cadre d'un examen les compétences acquises par les élèves au cours de leur parcours de pratique artistique (en référence aux Schémas Nationaux d'Orientations Pédagogiques du Ministère de la Culture et de la Communication). Apporte son expertise de pédagogue pour aider les élèves à se situer dans leur pratique et leur orientation.	
accompagnateur piano	Accompagne les classes instrumentales, vocales et chorégraphiques du conservatoire lors des auditions, spectacles et examens. Mène en amont de ces temps artistiques des temps répétitions avec les élèves et l'équipe pédagogique.	1 093,99 €
collaborateur de spectacle	Apporte son expertise et ses compétences dans l'élaboration d'un spectacle. Divers profils de métiers peuvent être attendus dans ce cadre, comme : metteur en scène, compositeur, cirassien, marionnettiste, artiste, technicien, couturière, habilleuse, etc.	
chef d'orchestre	Dirige l'interprétation collective des musiciens rassemblés au sein d'un orchestre ou d'un ensemble. Communique corporellement une conception artistique, conduit des prestations en situation scénique et en situation d'enregistrement, assure des temps de répétitions et d'orchestration.	
Pédiatre	Veille à des mesures préventives d'hygiène générales et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie Définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence S'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement de l'enfant Assure les visites d'admission des enfants en crèche	
animateur PRE Triolet	Animateur proposant des activités ludiques et créatives autour d'un thème différent toutes les deux ou trois séances en fonction du nombre et de l'âge des enfants. Une sélection de livres, magazines ou CD est utilisée comme support d'atelier pour trouver des idées, des réponses, illustrer un thème. Les enfants sont incités à consulter ou emprunter ces documents et à compléter la sélection en faisant leurs propres recherches dans la bibliothèque. L'atelier se déroule dans la mezzanine de la bibliothèque Elsa-Triolet le samedi de 14 h à 17 h en période scolaire. Il s'adresse aux enfants autonomes, sachant lire et écrire et touche les enfants de la tranche d'âge 7-14 ans. Une demie journée de préparation à lieu le vendredi (3h) précèdent l'intervention. 6 heures par semaine pendant le temps scolaire. Pas d'atelier pendant les vacances.	1 700,16 €
Distributeur de journaux et autres	Distribution dans les boîtes aux lettres du journal municipal « le Stéphanois », du guide Unicité ou de tout autre support municipal à large diffusion. Distribution annuelle des enveloppes dans les services. Tâches de mise sous pli.	32 405,90 €

Vacation	Missions	Budget alloué pour les vacations réalisées du 01/07/2019 au 31/12/2019 (et du 01/07 au 31/08 pour les ateliers centre socioculturels)
Pigiste	journalistes qui écrivent des articles pour la communication (interne ou externe), ce qui suppose des déplacements, des interviews, des travaux de recherche et naturellement la rédaction des articles	6 000,00 €
Animateur du Périph'	Animateur BAFA pour renfort temps d'ouverture / renfort vacances scolaires / Remplacement congés / Scène ouverte jeunes talents	21 109,19 €
Animateur Station	Animateur BAFA pour remplacement congés, récupération, formation / Contreparties CPJ / Permanences CPJ	
Contrôleur d'accès	personnel vacataire affecté à l'accueil des spectateurs du théâtre le Rive Gauche et à la vérification des billets d'entrée	3 232,25 €
Catering	Service des repas avant et après la représentation pour les équipes accueillies	
Bar	personnel vacataire affecté au bar du théâtre le Rive Gauche	
Surveillant de cantine	Accueillir les enfants et les accompagner durant les différents temps de la pause méridienne (repas, sieste, jeux dans la cour) Assurer la sécurité physique et morale des enfants S'occuper des enfants lors de la restauration scolaire	123 322,54 €
Surveillant de cantine (professeur des écoles de classe normale)		
Surveillant de cantine (institutrice)		
Médecin	Réaliser des expertises médicales dans le cadre : - des missions d'imputabilité des accidents de service, imputabilité des lésions initiales, des arrêts et des soins problématique de l'état antérieur, suivi en cas de refus devant les commissions de réforme - de la gestion de la problématique de l'inaptitude définitive et absolue et définie à la fonction de toutes les missions de conseils ou d'assistance particulière à la médecine statutaire - de toutes les missions de conseils auprès de la collectivité, confrontée à des difficultés de maintien dans l'emploi et de retour et de réintégration à l'emploi	6 000,00 €
Médecin	Pour une expertise ou l'agent serait absent sans justification	
Médecin	Participation à des réunions	
Formateur	Prestations de type conférence ou exposé simple devant un public en général peu spécialisé du sujet traité, avec un temps de questions réponses	1 813,94 €
Formateur expert	Prestations complexes ou les savoirs sont élaborés conjointement avec les apprenants, avec production de réflexions et d'outils et apport de conseils	
Formateur expert confirmé	Prestations avec un intervenant de renom, avec une discipline rare ou complexe	
Animateur atelier solidarité et développement social	L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de prévention (places de la santé, semaine du sport et du bien être...)	9 063,25 €
Animateur sport pour tous	animateur intervenant dans le cadre du dispositif "sport pour tous"	6 383,10 €
Ticket sport	animateur intervenant sur les centres de loisirs sur des activités sportives	
stagiaire bafa	animateur stagiaire bafa intervenant sur les centres de loisirs sur des activités sportives	
Surveillance piscine (BNSSA)	Vacataire titulaire du BNSSA chargé d'assurer la surveillance et la sécurité des publics placés sous sa responsabilité	
intervenant	La mairie de Saint Etienne du Rouvray mène régulièrement des actions spécifiques dans le cadre des politiques publiques, du projet de ville et des projets de service dont la tenue ne peut être réalisée sans recourir à des compétences très pointues dans des domaines très variés. Il est alors indispensable de faire appel à des intervenants.	5 000,00 €
intervenant expert		
intervenant expert confirmé		

Vacation	Missions	Budget alloué pour les vacances réalisées du 01/07/2019 au 31/12/2019 (et du 01/07 au 31/08 pour les ateliers centre socioculturels)
Animateur des mercredis BAFA	L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de loisirs, artistiques, sportives ou manuelles dans le cadre d'un projet éducatif, sous la responsabilité du directeur. Il est capable d'intervenir sur une forte diversité d'activités et de s'adapter à des publics très divers. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par l'initiation à des techniques variées. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...),	35 200,00 €
Animateur Espaces éducatifs	L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de loisirs, artistiques, sportives ou manuelles dans le cadre d'un projet éducatif, sous la responsabilité du directeur. Il est capable d'intervenir sur une forte diversité d'activités et de s'adapter à des publics très divers. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par l'initiation à des techniques variées. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)	
Animateur spécialisé	Au regard de qualification de niveau supérieur ou d'un parcours professionnel démontrant des compétences spécifiques, l'animateur spécialisé pilote des activités de loisirs à vocation artistique, sportive ou scientifique à forte plus value éducative. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des enfants par l'initiation à des techniques spécifiques. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)	272 399,40 €
professeur des écoles de classe normale	L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de loisirs, artistiques, sportives ou manuelles dans le cadre d'un projet éducatif, sous la responsabilité du directeur. Il est capable d'intervenir sur une forte diversité d'activités et de s'adapter à des publics très divers. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par l'initiation à des techniques variées. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)	
professeur des écoles hors classe		
Animateur garderies centre de loisirs	L'animateur "Garderie" prend en charge sur un site spécifique et sur un temps périphérique à l'activité principale de la structure les enfants inscrits sur cette modalité. Il met en place des coins d'activités autonomes, veille la sécurité des enfants et assure l'accueil et les relations familles.	
Directeur centres de loisirs	Le directeur construit et propose le projet pédagogique, Il dirige les accueils de loisirs en tenant compte des contraintes règlementaires, administratives, financières, matérielles, humaines et environnementale. Il veille, sur le terrain, à la cohérence des objectifs éducatifs en assurant son rôle formateur et réalise les évaluations des directeurs adjoints le cas échéant et des animateurs. Il peut assurer des temps d'animation auprès des enfants	
Directeur adjoint centres de loisirs	Le directeur adjoint seconde le directeur des accueils de loisirs dans la réalisation de ses missions, le remplace en cas d'absence, coordonne et assure une fonction de gestion en tenant compte des contraintes règlementaires, administratives, financières, matérielles, humaines et environnementale. Il veillera, sur le terrain, à la cohérence des objectifs éducatifs en assurant son rôle formateur et participera au processus d'évaluation des animateurs avec le directeur. Il assure des temps d'animation auprès du public	300 000,00 €
Animateur spécialisé centres de loisirs	Au regard de qualification de niveau supérieur ou d'un parcours professionnel démontrant des compétences spécifiques, l'animateur spécialisé pilote des activités de loisirs à vocation artistique, sportive ou scientifique à forte plus value éducative. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des enfants par l'initiation à des techniques spécifiques. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)	
Animateur diplômé BAFA centres de loisirs	L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de loisirs, artistiques, sportives ou manuelles dans le cadre d'un projet éducatif, sous la responsabilité du directeur. Il est capable d'intervenir sur une forte diversité d'activités et de s'adapter à des publics très divers. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par l'initiation à des techniques variées. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)	
Animateur stagiaire BAFA centres de loisirs		
Animateur non diplômé centres de loisirs		
Animateurs du PRE "coup de pouce"	PRE "coup de pouce" : soutien de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les élèves de premier et second degré, dans le cadre du plan de réussite éducative	
Animateurs (professeur des écoles de classe normale) du PRE "coup de pouce"		

Vacation	Missions	Budget alloué pour les vacances réalisées du 01/07/2019 au 31/12/2019 (et du 01/07 au 31/08 pour les ateliers centre socioculturels)
Animateurs (professeur des écoles hors classe) du PRE		118 636,88 €
Animateurs du PRE "suivi individualisé"	PRE "suivi individualisé": assure l'encadrement individualisé d'enfant au sein d'une structure éducative de loisirs dans le cadre d'un projet d'inclusion en milieu collectif	
Animateurs du PRE (instituteur) "		
accompagnement famille	Accompagnement lors des sorties familles ou atelier, en l'absence d'animateur titulaire	1 650,97 €
class Brassens	Accompagnement scolaire (13,5h soit 2,5h *5j+ 1 h réunion hebdo)	12 403,37 €
Ateliers	Ateliers centre socioculturels	20 000,00 €
Horizon	Animation pour les 11-25 ans pendant les périodes de vacances scolaires	63 132,28 €
intervenant pour manifestations festives	Montage et démontage des stands (11h par interventions)	5 685,64 €